

Toute l'équipe de Solidaires Finances Publiques 67 te souhaite une bonne rentrée.

Quoi qu'on en dise, et même si on n'a plus 6 ans, la rentrée c'est la rentrée, le ventre un peu serré à l'idée d'un nouveau boulot, d'un nouveau site, de nouveaux collègues etc, etc.

Les changements en perspective ne manquent pas. Le pas de tango du PAS n'a rien de rassurant et amène surtout dans nos accueils le cortège des citoyens légitimement inquiets de l'avenir de leur fiche de paye. Si même le président doute...

L'été n'a pas apporté que de bonnes nouvelles, c'est un euphémisme !

Le rapport de la Cour des Comptes paru début juillet a prétendu faire le bilan des 10 ans de la fusion Impôts/Trésor. Ses conclusions sont sans appel et totalement intolérables :

nous sommes comme toujours de très mauvais élèves qui coûtions trop cher dans le budget de l'État. Pour y remédier, les mesures à venir seront perpétuellement les mêmes : suppressions d'emplois (4500 dans la fonction publique d'État annoncées par le Premier ministre, essentiellement aux Finances) et restrictions budgétaires à tous les niveaux.

A la question « C'est quoi un comptable ? », notre ministre répond que c'est un « Con avec une chaise et une table fournis par l'administration ». Le ton est donné quant au respect et à la considération dus aux collègues !

Quid du feuilleton CAP 2022, qui n'est ni une Commission Administrative Paritaire, ni une destination idyllique ? Même si aucune décision n'est officiellement annoncée, les 1ères pistes de ce comité CAP 2022, sont connues :

- rémunération individualisée « au mérite »
- mainmise du préfet sur tous les services de l'État
- transfert de certaines de nos missions vers le privé ou d'autres collectivités, ce qui induit une perte de notre technicité
- notre attachement au service public piétiné et traduit en participation aux Maisons de Service au Public (MASP)
- Les CAP nationales vidées de leur substance, au profit de l'appréciation du Directeur local.

Et, pour finir, en Alsace, le Préfet remet un rapport préconisant la fusion des deux départements Bas-Rhin et Haut-Rhin, avec 4 différents scénarios ! Si les deux départements fusionnent, que devient la DDFIP 68 ? L'affectation au département Alsace nous guette. Pourquoi pas Grand Est ?

Les règles de gestion gagnées combat après combat ne seront plus que de lointains souvenirs...

Solidaires Finances Publiques résiste et continuera à se battre à tous les niveaux, formels dans les instances, informels chaque fois que nécessaire, au quotidien, ici et au national, au niveau de la DGFIP aussi bien que de la fonction publique.

Chacun de nous peut prendre part et soutenir cet engagement, en adhérant, en votant Solidaires lors des élections professionnelles de fin d'année.



Rencontre avec la nouvelle DRFIP Madame Françoise Coulongeat

Solidaires Finances publiques a été reçu par Madame Coulongeat le 24 août à 11h .

Elle nous a bien entendu affirmé son attachement au dialogue social et à l'information des agents, « quand c'est possible ».

Or il faut bien dire qu'hormis les intentions affichées et assumées du gouvernement de faire des économies sur notre dos, nous sommes pour l'instant dans le flou quant aux mesures concrètes qui seront prises d'ici à la fin de l'année (*) : cette audience n'était d'ailleurs pas supposée nous éclairer ! Nous avons profité de cet échange pour exprimer à madame Coulongeat nos attentes à l'égard de la direction, qui tiennent en trois mots : **respect, écoute et transparence**.

Comme nous ne portons de jugement ni sur la réputation d'un directeur ou d'une directrice, ni sur une première impression, nous ne manquerons pas de vous rendre compte, le moment venu et comme nous le faisons habituellement, de l'exercice de notre mandat auprès de cette nouvelle interlocutrice.

(*) L'entretien a eu lieu avant l'annonce par le 1^{er} ministre de la suppression de 4500 emplois au ministère en 2019.



RETOUR SUR LES CAPL DE JUIN 2018

Un mot tout d'abord, pour savourer l'intérêt de ce compte rendu : la fonction publique envisage sérieusement de mettre fin purement et simplement aux CAPL (commissions administratives paritaires locales) classiques et automatiques, en ce qui concerne les mutations, et de ne les réserver qu'aux saisines individuelles. Autant dire que beaucoup de collègues préféreront renoncer à faire valoir leurs droits, plutôt que risquer de se mettre l'administration à dos.

1) CAPL de recours des évaluations

Preuve en est le peu de dossiers qui arrivent en CAPL d'évaluation : aucun en C, 2 en B et 2 en A

Personne ne peut croire que tous les autres collègues sont contents de leur sort et considèrent qu'ils ont été évalués et reconnus à leur véritable valeur.

Ce dont nous sommes certains, et nous l'avons dit à la direction, c'est d'une part que le recours hiérarchique décourage les velléités de protestation, d'autre part que des pressions sont exercées sur les agents en mode chantage : attention si vous faites appel, je déballe !

Ne se retrouvent donc en CAPL que des dossiers de collègues qui n'ont aucun problème professionnel, mais estiment ne pas être justement reconnus. Nous discutons âprement avec la direction et même si nous n'avons pas satisfaction sur toutes leurs demandes, nous parvenons à leur rendre justice.

Ne pas se laisser faire est primordial, former un recours est un droit et non un coup bas à l'évaluateur, car comme cela nous a déjà été dit « qui ne dit mot consent » .

L'évaluation sert de socle à la liste d'aptitude, au tableau d'avancement, et probablement sous peu à l'individualisation de la rémunération.

Nous ne pouvons donc que vous encourager une nouvelle fois à consulter vos correspondants ou représentants élus en CAPL si vous n'êtes pas satisfaits de votre évaluation afin de prendre la bonne décision. L'expérience montre qu'un recours préparé avec vos élus a plus de chance d'aboutir.

2) CAPL de mutations

Les CAPL de mutations sont aujourd'hui obligatoires pour chaque mouvement et obéissent à des règles déclinées sur tout le territoire.

Grosso modo, les collègues affectées sur une RAN voient leurs vœux examinés au regard de leur ancienneté, généralement respectée.

Pourtant Solidaires Finances Publiques vote contre, avec une explication de vote, non pas contre le mouvement en lui-même, mais il ne nous semble pas possible d'approuver un mouvement de mutation quand les collègues souffrent tous les jours du manque chronique d'effectifs !



Quant à celles et ceux qui sont affectés ALD, ils sont, comme le nom l'indique, à la disposition du directeur et la direction n'est nullement tenue de respecter des règles.

Elle décide de qui va où, en fonction du cursus, des impératifs personnels de chacun mis en balance avec les « nécessités de service ».

En ce qui concerne les collègues affectés « direction », les décisions viennent du Directeur et ne sont pas négociables. Il décide s'il veut donner suite à une demande, ou non, en fonction des missions à privilégier, de l'état du service qu'on souhaite quitter, etc.

Alors à quoi sert la CAPL ?

Tout d'abord à vérifier que les règles sont respectées tant qu'il y en a !

Ensuite à évoquer les situations des collègues qui nous ont mandatés, pour faire bouger les lignes, ou solliciter un engagement de la direction à revoir le dossier prioritairement au prochain mouvement.

Dans la perspective des nouvelles règles applicables en septembre 2020 dans notre direction, notre action en CAPL sera encore plus nécessaire, puisque tout le monde sera, en quelque sorte, ALD département. Certes les RH ne vont pas s'amuser à jouer aux chaises musicales et essayer, dans la mesure du possible de concilier l'intérêt du service et celui de l'agent, mais quand il faut du monde dans un site « peu attractif », ou quand plusieurs personnes souhaitent quitter un service, l'intérêt global de la direction primera toujours celui de la personne.

C'est bien le but de la réforme, « donner plus de souplesse » aux directions, le Directeur Général ayant clairement signifié que toutes ces garanties des agents (le maintien à la commune ou à la RAN par exemple), nuisaient à ses projets de restructuration.



Si on met ceci en perspective avec les annonces du ministre, le maintien des CAP, nationales et locales, dans toutes leurs prérogatives, est seul garant d'une égalité de traitement entre les agents, en toute transparence.

Ne l'oubliez pas en fin d'année, quand vous serez appelés à élire vos représentants du personnel, du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Concertation à la mode présidentielle

Le 10 juillet dernier Solidaires Alsace a eu l'occasion de participer à une « consultation citoyenne sur l'Europe », au Conseil Régional, sur le thème « quelle Europe voulons-nous pour aujourd'hui et pour demain » ?

Vaste programme, pas inintéressant de prime abord, partant du constat que plus de la moitié des Français selon les sondages ne s'intéressent pas à l'élection de leurs représentants au parlement européen et que seuls 9% adhèrent à ses décisions.

A cet égard, notre déléguée a fait observer la contradiction qui existe entre l'Europe que nous vivons et apprécions quotidiennement en tant que frontaliers qui font leurs courses à Kehl, et le sentiment d'avoir à faire avec les institutions européennes à une entité quasi monstrueuse qui prend des décisions totalement éloignées de nos préoccupations.

Le propos de ce papier n'est pas l'Europe mais plutôt la méthode :

- 30mn de discours de présentation
- 3 ateliers de 2h sur des thèmes aussi vastes que :
 - 1) l'économie en Europe
 - 2) les attentes sociales vis-à-vis de l'Europe
 - 3) les exigences environnementales envers l'Europe

Ces ateliers étaient censés **produire des idées novatrices à proposer à nos dirigeants** (le préfet de région s'est dit très intéressé ...).

2 heures pour ce travail ! Cela montre clairement qu'il s'agit d'une mascarade de concertation !

Elle ressemble à toutes les autres « concertations » que nous connaissons au sein de notre administration et dont nous comprenons maintenant pourquoi elles fâchent tout le monde, syndicats en tête.

Le début d'après-midi était consacré à la restitution des ateliers.

Un coup pour rien donc, ah si quand même : il est ressorti de tous les ateliers qu'il fallait des contrôles sur :
les contrats de travail des travailleurs détachés, le respect de l'environnement, les dispositifs fiscaux...

Dans ces temps où seule la logique comptable prime, où le gouvernement français abandonne les métiers de contrôle qui pourraient gêner la libre entreprise (CCRF, inspection du travail, douanes exsangues), ce pieux souhait de ces représentants de la « société civile » est savoureux.

Sans doute le préfet de Région fera-t-il remonter au plus haut niveau cette aspiration que nous partageons, à plus de régulation et de morale dans la concurrence que se livrent nos pays d'Europe.



UN POINT SUR LA REFORME ANNONCEE DES RETRAITES

Le 3 juillet dernier une de nos représentantes a participé à une journée d'étude sur la réforme des retraites organisée à Paris par l'Union syndicale Solidaires en présence de 3 membres du conseil scientifique d'ATTAC (association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne).

On entend tout et n'importe quoi sur cette « remise à plat » annoncée et en particulier le slogan du gouvernement : « pour un euro cotisé le même droit à pension pour tous ». Propagande, voire mensonge !

Il serait difficile ici de faire un exposé exhaustif sur les systèmes de retraite, mais il est nécessaire de tirer de cette journée quelques éclaircissements.

Tout d'abord quelques notions de base ont été définies, par exemple :

- **taux de remplacement** : il s'agit du pourcentage de son revenu que conserve un salarié lorsqu'il fait valoir son droit à la retraite. Un exemple pour un fonctionnaire : 75 % du traitement brut, mais en réalité pour un fonctionnaire de la DGFIP dont les primes ne sont pas comptées pour le calcul de sa retraite, il est de coutume de dire qu'il est en réalité de 50 % du revenu d'activité antérieur.

- **retraite par répartition** : des cotisations sont prélevées sur les salaires de celles et ceux qui travaillent pour payer celles et ceux qui sont à la retraite. La retraite par répartition telle que nous la connaissons permet une solidarité entre celles et ceux qui ont eu l'opportunité de cotiser et celles et ceux qui n'ont eu que de petits salaires voire pas de salaire du tout, ce n'est nullement le cas des autres formes de retraite.

- **retraite par capitalisation** : il s'agit d'économiser dans sa vie active pour faire fructifier cette économie et en tirer des revenus le jour de la retraite venu.

- **retraite à points** : c'est le système actuel des régimes complémentaires des cadres par exemple, ou celui du RAFP (régime additionnel de la fonction publique) assis sur une partie de nos primes. Les cotisations versées permettent d'acheter des points, le gouvernement fixant chaque année la valeur du point en fonction du contexte économique.

Conclusion : Si le salarié est informé du nombre de points dont il dispose, il lui est impossible de connaître à l'avance le montant de sa retraite

- **comptes notionnels** : les cotisations versées alimentent un capital virtuel qui sera converti en rente à la retraite, en fonction de l'âge de départ du salarié et de l'espérance de vie du moment pour assurer l'équilibre des comptes.

Là encore, impossible de savoir à l'avance le montant de sa retraite, elle pourra surtout varier selon que l'économie est florissante ou en récession.

Ces nuances reposent sur l'idée de retraite contributive ou non, c'est-à-dire qu'on retrouve à la retraite ce qu'on a épargné ou que la solidarité nationale assure à chacun un minimum vital qu'il ait cotisé suffisamment ou non.

La supercherie consiste à donner à l'universalité une apparence de justice sociale alors qu'aucune carrière ne sera plus linéaire, que tout le monde peut connaître des périodes de chômage, maladie, maternité etc. Quid des mécanismes qui permettent actuellement de redistribuer les richesses et de réduire ainsi les inégalités ?



ET NOUS FONCTIONNAIRES D'ETAT ?

Dire que les fonctionnaires sont des privilégiés au regard de la retraite est un non-sens, même les études du COR (conseil d'orientation des retraites) conviennent que le taux de remplacement est équivalent chez les salariés du public et du privé.

Actuellement, les fonctionnaires ne cotisent pas à une caisse de retraite mais leurs cotisations alimentent le budget de l'État, budget qui, chaque année, est voté par le parlement, garantissant leur traitement ou leur pension.

Le niveau de nos cotisations ne conditionne pas le niveau de nos pensions, sauf en ce qui concerne la petite part de régime additionnel.

Si les fonctionnaires devaient entrer dans cette « remise à plat », certes la question des 6 derniers mois d'indice ne tiendrait plus, mais il faudrait faire entrer les primes dans le calcul de la retraite.

L'orientation que semble prendre la réforme consiste à mixer la retraite par répartition et la retraite à points, c'est-à-dire de conserver la plus grosse partie de la retraite par répartition, mais calculée sur le mode des points acquis et une petite partie par capitalisation. Quoiqu'il en soit, le montant de la pension calculée en fonction du dernier point d'indice détenu serait donc caduc.

ET LA PENSION DE REVERSION ?

C'est une préoccupation légitime dans notre administration dont la moitié a plus de 50 ans.

De plus la pension de réversion des fonctionnaires n'est pas liée à des conditions de ressources contrairement à celle de la sécurité sociale,

Ce qu'il faut retenir, c'est la disparité là encore des régimes (sécurité sociale, complémentaire, fonction publique). Si le gouvernement a fait du rétropédalage sur la question, cette disparité ne perdurera probablement pas dans une réforme annoncée comme remettant tout à plat !

QUEL EST LE BUT DE LA REFORME ?

Le but annoncé est de mettre tout le monde au même niveau. Le but non avoué est de casser les mécanismes de solidarité et d'individualiser la question de la retraite, ce qui ouvre un boulevard aux assurances privées.

Comme la population de plus de 60 ans a tendance à augmenter, il faudrait consacrer plus de moyens aux montants des retraites pour les maintenir à leur niveau actuel, donc augmenter les cotisations, patronales et salariales, ce que ne veut pas le gouvernement.

Ce qui est certain, c'est que dans tous les pays d'Europe où les comptes notionnels ou retraites à points ont été mis en œuvre, les retraites ont tellement baissé que les gouvernements ont dû prendre des mesures correctives. Ce changement annoncé n'aura donc rien d'universel ni de pérenne comme on veut bien nous le présenter.

